

2^o 10 mille nouveaux

Observations sur la pétition

concernant la caisse de prêts.

signé par un 8 collègue de la commission de la caisse de prêts

Motifs de ces
câbles à signer.

X

1^o La pétition contient une énorme exagération, (35 mille emprunteurs) la vérité bien connue est de 16 à 1800 emprunteurs ^{presque} toujours les mêmes, il faut biffer le nombre 35 mille et écrire : un grand nombre de chefs d'ateliers.

2^o Cette malheureuse institution quoiqu'elle soit toujours bien administrée, a, par son déconfiture, ~~particulière~~ fournie la preuve que ses statuts et ses garanties sont insuffisantes.

Il est donc indispensable que la pétition mentionne un autre mode de garantie et propose un autre mode de prêts qui fasse comprendre à première vue, qu'en l'évenir il n'y aurait rien à perdre ; alors le gouvernement pourrait se décider à prêter le reliquat de ses fonds.

— Signé ce 20 mai 1856. — Charrier



GEAUX-WAEBECHAU

Observations sur la position

concernant la cause de la peste

1^o La position actuelle de la ville de Marseille est favorable à la propagation de la peste. Les vents du Nord-Est, qui soufflent fréquemment, apportent avec eux les miasmes pestiférés. De plus, le commerce maritime, qui est très actif, favorise l'introduction de la peste par les navires venant des Indes et de l'Afrique.

2^o Cette situation est d'autant plus dangereuse que la ville est entourée de murailles qui empêchent l'aération de l'air. Les rues étroites et mal pavées favorisent également la propagation de la peste.

3^o Il est donc urgent de prendre des mesures pour améliorer la situation. On doit d'abord ouvrir des rues nouvelles et élargir les anciennes. Ensuite, il faut améliorer le pavage des rues et faire nettoyer plus souvent les égouts. Enfin, il est nécessaire de surveiller de près les navires qui arrivent de pays pestiférés et de les empêcher de débarquer si on a des raisons de croire qu'ils sont infectés.

Paris, le 15 Mars 1720.

J. B. de la Motte

1720
Mars 15
Paris

LEY-MARÉCHAL
A LYON